

Les études stratégiques initiées en 2010

Volet B2 : Gestion des inondations

La Communauté de communes du Val de Semouse a lancé, en cette fin d'année, une étude hydraulique de son territoire. L'objectif est de connaître la propagation des crues par modélisation fine des écoulements, d'identifier tous les facteurs aggravants les inondations dans les traversées urbaines et de bâtir un programme d'actions en conséquence. Un volet spécifique sera consacré aux ouvrages hydrauliques anciens afin d'établir des mesures de gestion claires et précises.
Budget de l'étude : 92 630 € HT.

Volet B3 : Gestion concertée de la nappe du Breuchin

Le Comité de suivi et de gestion de la nappe du Breuchin a été installé en juillet. Il regroupe toutes les collectivités et services concernés par l'exploitation et la surveillance de la nappe. Il aura en charge le suivi de l'étude "volumes prélevables" et "ressources stratégiques" qui sera très prochainement lancée par l'EPTB Saône et Doubs, puis l'élaboration d'un plan de gestion de la ressource.
Budget de l'étude "volumes prélevables" : 100 000 € HT.

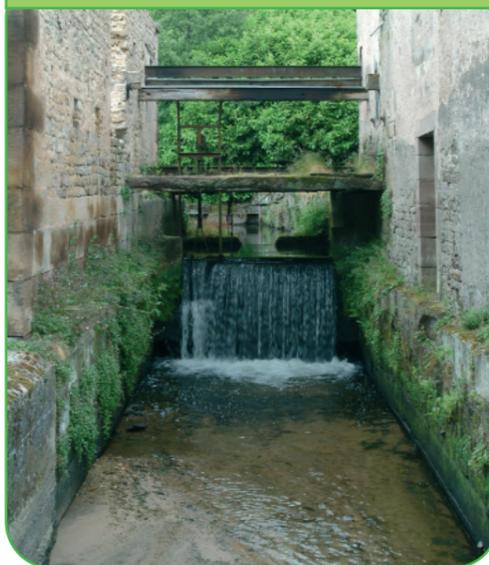
Volet C : Le programme Classes d'Eau

Le programme "Classes d'Eau" 2009-2010 a concerné 16 classes du bassin versant et 347 élèves. Chacun a bénéficié d'un cycle pédagogique de 3 séances clôturé par une journée festive organisée à Breuchotte par les AAPPMA, la Fédération de Pêche 70, la Maison de la Nature des Vosges Saônoises et l'EPTB Saône et Doubs.

Au cours de cette journée de clôture, 6 ateliers et sentiers pédagogiques encadrés et des ateliers en autonomie ont été installés au bord du Breuchin pour sensibiliser les enfants sur la gestion des cours d'eau. Les classes bénéficiaires ont restitué le travail effectué en classes au cours de l'année par l'intermédiaire d'expositions.

Pour tout renseignement concernant le Contrat de rivière :
Coordination du Contrat de Rivière Lanterne -
Olivier CATRIN - EPTB Saône & Doubs -
Délégation de Vesoul - Conseil Général de la Haute-Saône / DADD
23, rue de la Préfecture - 70000 VESOUL -
Tél : 03 84 95 77 07 - Fax : 03 84 95 77 01

Etude hydraulique du Val de Semouse



L'étude hydraulique du Val de Semouse comportera un volet spécifique sur la gestion des nombreux ouvrages hydrauliques du territoire de la Communauté de communes.

Les classes d'eau du Contrat de rivière



L'atelier "gestion de cours d'eau" mis en place au bord du Breuchin par la Maison de la Nature et la Fédération de Pêche.

Bilan d'étape - Année 2010

Un état d'avancement en forte progression

Le Contrat de rivière de la Lanterne arrive aux termes de sa deuxième année de mise en œuvre. Le taux d'engagement du programme d'actions a fortement progressé cette année passant de 8,7% en 2009 à 27,9% en 2010. Cinquante actions sont aujourd'hui réalisées, ou en cours de réalisation pour un montant de 10 588 922 € HT.

Nous devons cette progression à un engagement conséquent de la part de collectivités locales en matière d'assainissement domestique. Des programmes de travaux très lourds sont en cours de définition ou de réalisation sur Faverney, la Chapelle-les-Luxeuil ou encore Plombières-les-Bains qui doit faire face à des contraintes techniques très fortes.

Signalons également que sur le volet "maîtrise des pollutions" les secteurs agricoles et industriels avancent à grands pas. Une opération collective de mise aux normes des bâtiments d'élevages est en cours de labellisation pour l'un ; un Contrat d'opération collective pour la réduction des pollutions industrielles diffuses est en cours de signature pour l'autre.

Le volet "gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques" n'est pas en reste. La cellule d'animation du Contrat de rivière, pilotée par l'EPTB Saône et Doubs joue un rôle de facilitateur et d'appui technique très important pour les collectivités locales compétentes, et permet la prise en compte des exigences de chaque partenaire dans l'émergence des opérations de restauration écologique.

Enfin, l'année 2010 aura vu s'installer le Comité de suivi de la nappe du Breuchin. Ce Comité, composé de toutes les collectivités et partenaires concernés par l'exploitation de la nappe, aura en charge d'élaborer le plan de gestion de la nappe et de s'inscrire progressivement dans la mise en œuvre d'un SAGE à l'horizon 2015.

Le Président du Comité de rivière

Laurent SEGUIN,
Vice-président du Conseil général de la Haute-Saône

Tour d'horizon des travaux réalisés dans le cadre du Contrat de rivière en 2010

Volet A : Maîtrise des pollutions

L'assainissement des communes prioritaires est en marche

La commune de Plombières-les-Bains s'est engagée dans un programme de travaux d'assainissement très conséquent.

Une première tranche d'un montant de 4 075 000 € HT concernera la mise en place d'un réseau de collecte dans " l'Augronne canalisée ", la construction de la STEP, du réseau de transfert et du refoulement des eaux venant du hameau de Ruaux.

Des travaux de restauration de la continuité piscicole de l'Augronne seront menés en parallèle.

La commune de la Chapelle-Luxeuil conduit actuellement ses travaux d'assainissement consistant en la mise en place de son réseau de collecte et de son traitement. 582 666 € HT sont engagés sur cette commune.

La commune de Favorney affine son programme de travaux et mènera en 2011 une première tranche d'un montant de 2 419 163 € HT.

Assainissement de Plombières



L'Augronne à la sortie du passage voûté sous Plombières. Cet aménagement historique représente une contrainte forte pour la conception et la réalisation des travaux. Deux collecteurs devront y être installés pour résorber les rejets directs dans l'Augronne.

Volet B1 : Gestion des cours d'eau

La restauration écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques

La reconquête écologique de certains cours d'eau nécessite des interventions spécifiques et parfois lourdes.

C'est le cas lorsque l'on s'intéresse à la continuité écologique des cours d'eau et aux obstacles à la mobilité piscicole. Cette année, trois dossiers importants ont vu le jour en la matière.

Le premier concerne la préservation d'un bras secondaire sur le Breuchin à Saint-Sauveur. Ce bras secondaire, dont une brèche dans une berge surélevée était à l'origine, très intéressant sur le plan écologique a été stabilisé par une rampe en enrochements franchissable par la faune piscicole.

Le second concerne la restauration du sous-bassin versant du ruisseau du Clos Champs Tenon, affluent de la Combeauté. Une partie des travaux a été portée par la Commune de Corbenay qui a mis en dérivation son étang communal. L'autre partie est portée de la Fédération de Pêche avec accord du propriétaire riverain. Elle concerne le remplacement de nombreuses buses dégradées en faisant obstacle aux écoulements et à la faune piscicole. Elles sont progressivement remplacées par des passerelles en béton.

Le troisième dossier concerne le ruisseau du Géhard, affluent de grande qualité de la Combeauté. Les travaux ont consisté à créer un bras contournant un radier en béton situé au niveau d'un pont de route forestière. Cette rivière "artificielle" est constituée de bassins successifs séparés par des madriers échancrés en chêne. Les travaux ont été portés par la Communauté de communes des Vosges Méridionales avec une maîtrise d'œuvre de la Fédération de pêche des Vosges.

Répartiteur de débit à Saint-Sauveur



La brèche existante dans la berge du Breuchin a été stabilisée par la mise en place d'une rampe en enrochements franchissable.
Budget : 60 000 € HT
Maître d'ouvrage : SITA du Breuchin

Dérivation de l'étang de Corbenay



L'étang de Corbenay était installé en barrage sur un ruisseau écologiquement intéressant. L'étang a été dérivé de manière à restaurer la continuité biologique du ruisseau.
Budget : 50 000 € HT
Maître d'ouvrage : commune de Corbenay

Travaux du Syndicat de la Lanterne



A Conflans-sur-Lanterne, 60 mètres linéaires de fascines et de boutures de saules ont été mis en place pour protéger la berge et améliorer la qualité paysagère de la rivière en traversée de village.

Volet B1 : Gestion des cours d'eau

3 plans pluriannuels d'entretien et de restauration de cours d'eau validés par DIG

Trois programmes de travaux font actuellement l'objet de Déclarations d'Intérêt Général sur la Combeauté, La basse Lanterne, ainsi que sur le Haut-Breuchin et ses affluents.

Le plan pluriannuel du Planey-Dorgeon est en cours d'achèvement et rentrera prochainement en vigueur.

En 2011, c'est le grand secteur de la Semouse et de l'Augronne qui sera prospecté et qui fera l'objet

d'une demande de DIG. Des travaux sont prévus pour 2012 sur ce secteur.

Sur l'ensemble des programmes élaborés par l'EPTB Saône et Doubs pour le compte des collectivités locales, le principe est toujours le même.

Les travaux sont sélectionnés en vertu de l'Intérêt général et visent à protéger la sécurité publique ou à améliorer la qualité écologique des cours d'eau.

L'état d'avancement en chiffres

L'état d'avancement du Contrat de rivière en 2010

Avec 10 588 922 € HT d'opérations lancées aux termes de cette deuxième année, le taux d'engagement du Contrat de rivière est de 27,9% par rapport au programme global.

Cela représente 50 opérations déclenchées sur 110 inscrites au programme d'actions du Contrat.

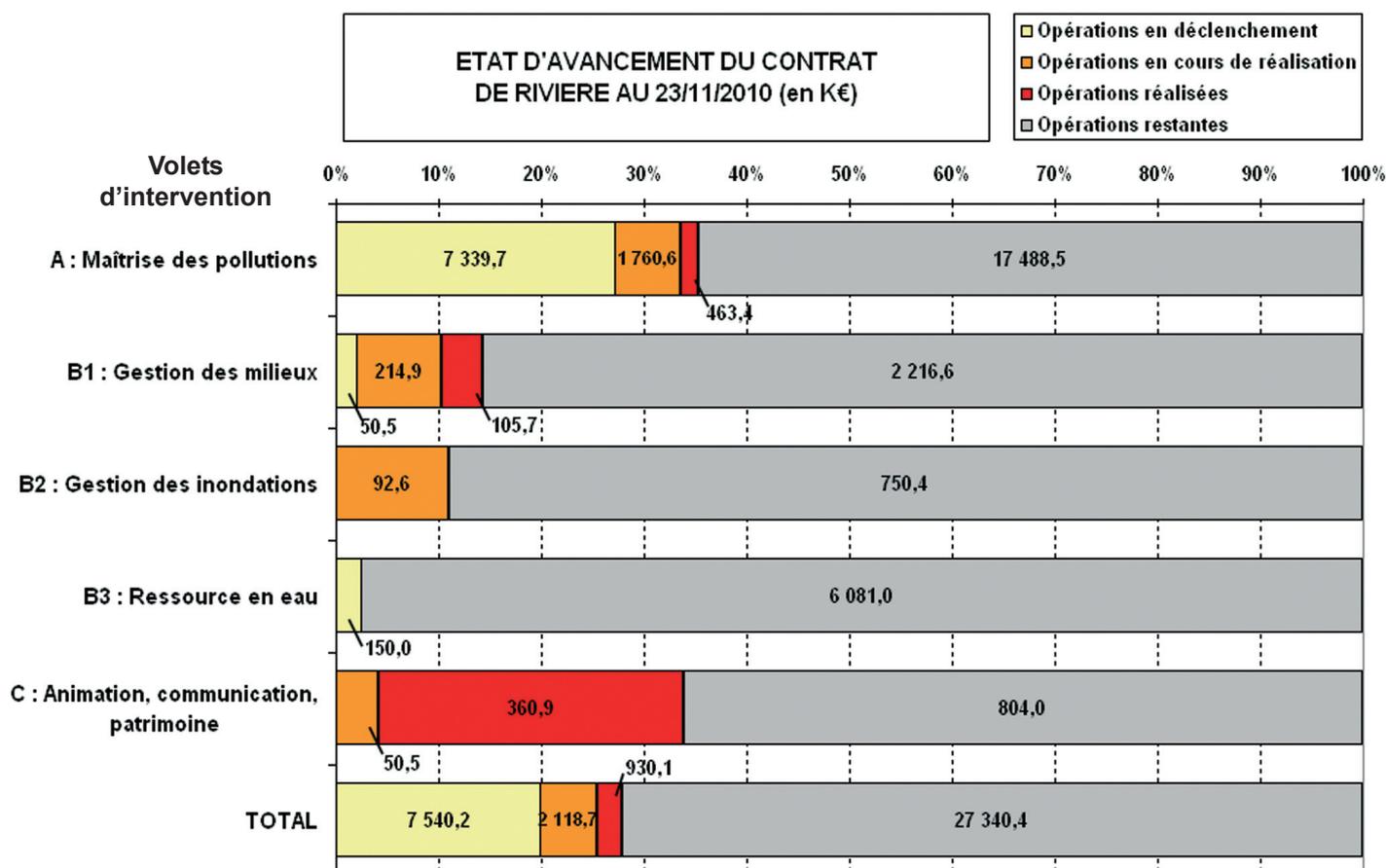
Les volets d'intervention les plus avancés sont le volet "maîtrise des pollutions" et le volet "animation, communication, patrimoine".

L'assainissement domestique affiche notamment une forte progression au cours de l'année 2010 en terme de définition de programmes de travaux.

Le taux d'actions réceptionnées reste globalement faible car de nombreuses opérations impliquent des études préliminaires longues et un phasage important.

L'engagement du programme d'actions du Contrat de rivière s'inscrit donc dans la durée.

Bilan d'engagement des opérations inscrites au programme



L'état d'avancement en chiffres

Déclinaison par thème d'intervention

Engagement des thèmes d'intervention au regard du nombre de fiches

Programme du Contrat de rivière	Volet	Opérations en cours de réalisation		Opérations en cours de déclenchement		Opérations réalisées		Bilan d'engagement	
		Nombre de fiches	Taux / au programme	Nombre de fiches	Taux / au programme	Nombre de fiches	Taux / au programme	Nombre de fiches	Taux / au programme
A1 : MAÎTRISE DES EFFLUENTS DOMESTIQUES		18	17%	5	28%	3	17%	11	61%
A2 : MAÎTRISE DES EFFLUENTS AGRICOLES		6	17%	1	17%	1	17%	3	50%
A3 : MAÎTRISE DES EFFLUENTS INDUSTRIELS		3	33%	0	0%	0	0%	1	33%
A4 : MESURES COMPLEMENTAIRES		3	0%	1	33%	0	0%	1	33%
B1A : RESTAURATION ECOLOGIQUE		8	38%	0	0%	2	25%	5	63%
B1B : ENTRETEN ET VALORISATION DU LIT MINEUR		23	9%	5	22%	5	22%	12	52%
B1C : PROTECTION DES ESPECES PATRIMONIALES		5	0%	1	20%	2	40%	3	60%
B1D : GESTION DES ETANGS		4	0%	0	0%	0	0%	0	0%
B2 : GESTION DES INONDATIONS		8	0%	1	13%	0	0%	1	13%
B3 : GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU		13	15%	0	0%	0	0%	2	15%
C1 : ANIMATION		4	0%	2	50%	0	0%	2	50%
C2 : COMMUNICATION		10	0%	3	30%	2	20%	5	50%
C3 : VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL		5	0%	1	20%	1	20%	2	40%
TOTAL		110	11%	20	18%	16	15%	48	43,6%

Engagement des thèmes d'intervention au regard du volume financier

Programme du Contrat de rivière	Volet	Opérations en cours de réalisation		Opérations en cours de déclenchement		Opérations réalisées		Bilan d'engagement	
		Montant	Taux / au programme	Montant	Taux / au programme	Montant	Taux / au programme	Montant	Taux / au programme
A1 : MAÎTRISE DES EFFLUENTS DOMESTIQUES		21 510 453 €	31%	1 596 913 €	7%	450 404 €	2%	8 681 232 €	40%
A2 : MAÎTRISE DES EFFLUENTS AGRICOLES		4 289 335 €	15%	16 622 €	0%	13 020 €	0%	679 442 €	16%
A3 : MAÎTRISE DES EFFLUENTS INDUSTRIELS		617 483 €	9%	- €	0%	- €	0%	56 000 €	9%
A4 : MESURES COMPLEMENTAIRES		634 948 €	0%	147 040 €	23%	- €	0%	147 040 €	23%
B1A : RESTAURATION ECOLOGIQUE		622 500 €	8%	- €	0%	9 782 €	2%	60 265 €	10%
B1B : ENTRETEN ET VALORISATION DU LIT MINEUR		1 156 740 €	0%	170 380 €	15%	34 726 €	3%	205 106 €	18%
B1C : PROTECTION DES ESPECES PATRIMONIALES		335 000 €	0%	44 561 €	13%	61 231 €	18%	105 792 €	32%
B1D : GESTION DES ETANGS		473 475 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%
B2 : GESTION DES INONDATIONS		843 000 €	0%	92 630 €	11%	- €	0%	92 630 €	11%
B3 : GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU		6 231 020 €	2%	- €	0%	- €	0%	150 000 €	2%
C1 : ANIMATION		690 853 €	0%	- €	0%	254 542 €	37%	254 542 €	37%
C2 : COMMUNICATION		127 064 €	0%	42 452 €	33%	33 100 €	26%	75 552 €	59%
C3 : VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL		397 500 €	0%	8 075 €	2%	73 246 €	18%	81 321 €	20%
TOTAL		37 929 371 €	19,88%	2 118 673 €	5,59%	930 051 €	2,45%	10 588 922 €	27,92%